

**BADMINTON**



**RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES**

2023-2024



## Table des matières

1.	Identification des catégories .....	3
2.	Règlements officiels employés .....	3
3.	Inscription et composition d'équipes.....	3
4.	Formule de rencontre et durée des parties.....	4
5.	Récompenses.....	5
6.	Délais, absences et substitutions.....	6
7.	Volants officiels.....	7
8.	Arbitrage.....	7
9.	Procédures de détermination des favoris (CRS).....	7
10.	Championnat régional scolaire.....	8



## 1. Identification des catégories



1.1.

<b>Benjamin</b>	<b>du 1<sup>er</sup> octobre 2009 au 30 septembre 2011</b>
<b>Cadet</b>	<b>du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2009</b>
<b>Juvenile</b>	<b>du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 30 septembre 2007</b>

- 1.2. Les élèves de catégorie moustique (du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 30 septembre 2012) sont éligibles à prendre part à la ligue.
- 1.3. Le surclassement est permis. Un athlète peut être surclassé dans une épreuve sans l'obligation d'être surclassé dans sa 2<sup>e</sup> épreuve.

## 2. Règlements officiels employés

- 2.1. Les règlements officiels employés sont ceux de la Fédération québécoise de badminton.
- 2.2. Les règlements spécifiques du RSEQ Laval ont préséance sur les règlements officiels.
- 2.3. Les règlements administratifs de Sports Laval doivent être respectés.
- 2.4. Les règlements généraux des championnats provinciaux du RSEQ devront être respectés.

## 3. Inscription et composition d'équipes

- 3.1. Les écoles doivent respecter l'échéancier pour la remise des inscriptions. Après la date et l'heure limite, Sports Laval se réserve le droit de refuser ou d'accepter une inscription.
- 3.2.

### Échéancier en saison régulière

Échéance	
Jeudi de la semaine précédente au tournoi à 20h	Date limite pour la période d'inscriptions du tournoi. Dans le cas d'un tournoi avec une épreuve en double, l'athlète doit être inscrit sur S1 avec son/sa partenaire.
Mardi de la semaine du tournoi	Envoie des pools aux entraîneurs
Mercredi de la semaine du tournoi	Envoie de l'horaire provisoire du tournoi



3.3. La formation des doubles masculins et féminins doit respecter le principe d'« entité-école ».

3.4. Pour participer au championnat régional scolaire, les joueurs ou joueuses doivent avoir participé au minimum à deux (2) tournois lors de la saison régulière. Un athlète doit minimalement compléter une (1) rencontre durant le tournoi pour que le tournoi soit comptabilisé.

3.5. Horaire des tournois :

Pour débiter le tournoi : Juvénile

Par la suite : Cadet

Pour terminer : Benjamin

Deux catégories peuvent se dérouler en même temps, habituellement une à deux heures après le début d'une catégorie, la catégorie suivante fera son départ.

3.6. Un joueur peut être inscrit dans un maximum de deux (2) épreuves pour le même tournoi. Si un athlète est inscrit en double ou en mixte, la 2<sup>e</sup> épreuve doit être en simple.

3.7. Chaque athlète inscrit recevra une cote avant son premier tournoi, cela permettra à l'athlète d'être inséré dans un niveau de jeu similaire au sien. L'entraîneur de l'équipe a comme responsabilité d'indiquer la cote sur S1 lors de l'inscription.

3.8. L'athlète doit être coté entre 1 et 10, 1 étant un niveau régional élevé et 10 étant un niveau débutant.

## 4. Formule de rencontre et durée des parties

4.1. Chaque épreuve durant la saison sera jouée en poules :

- Les poules sont composées d'un minimum de 4 athlètes/équipes et d'un maximum de 7 athlètes/équipes
- Une catégorie (épreuve) ayant 3 athlètes/équipes ou moins sera insérée dans la même épreuve d'une autre catégorie

4.2. Poule

Les pools seront créés en fonction du niveau des joueurs afin que ces derniers jouent contre d'autres joueurs de leur niveau.

- 4.2.1. Sports Laval et Badminton Laval seront en charge de créer les poules pour chaque tournoi de saison régulière.
- 4.2.2. Suite à l'envoi des pools le mardi de la semaine même du tournoi, les entraîneurs auront 24 heures pour proposer des changements ou des substitutions entre des joueurs. Sports Laval et Badminton Laval analyseront ces demandes et une deuxième version sera renvoyée aux entraîneurs (Sports Laval se voit le droit de refuser des changements)
- 4.2.3. Toutes les rencontres de saison régulière se joueront en une manche de 21 points. **La table de contrôle pourra se permettre de modifier le format de pointage au besoin durant un tournoi.**
- 4.2.4. Le classement des poules est établi de la manière suivante :
- A. Le nombre de parties gagnées
  - B. Le nombre de manches gagnées
  - C. Si l'égalité persiste entre 2 joueurs : le gagnant du match direct entre les deux adversaires
  - D. Si l'égalité persiste entre 3 joueurs et plus : meilleur rapport points pour et points contre. Il faut diviser le total de points pour par le total de points contre. Le plus grand nombre bénéficie de la meilleure position. Si l'égalité persiste entre deux joueurs suite à ceci, on se rapporte au cas C.

## 5. Récompenses

- 5.1 Trois médailles (or, argent, bronze) sont remises par épreuve/catégorie/sexe
- 5.2 S'il y a seulement une inscription dans une épreuve, aucune médaille ne sera remise.
- 5.3 Une bannière de l'éthique sportive sera décernée à l'école ayant démontré le meilleur esprit sportif. Un vote à l'intérieur de chacune des écoles inscrites en badminton sera effectué durant le championnat régional scolaire. L'école qui obtient le plus grand nombre de votes remportera la bannière d'éthique sportive.
- 5.4 Lors du CRS, une bannière de champions régionaux sera remise pour chaque catégorie. L'école ayant cumulé le plus de points au classement final obtiendra la bannière.



### **Tableau de pointage pour le classement**

<b>INSCRIPTIONS</b>	1 <sup>re</sup> position	2 <sup>e</sup> position	3 <sup>e</sup> position	4 <sup>e</sup> position	5 <sup>e</sup> à 8 <sup>e</sup> position	9 <sup>e</sup> à 16 <sup>e</sup> position
Moins de 8	8 points	6 points				
8 à 15	8 points	6 points	2 points	1 point		
16 à 31	10 points	8 points	6 points	2 points	1 point	
32+	12 points	10 points	8 points	6 points	2 points	1 point

5.5 Les gagnants du championnat régional scolaire seront appelés à représenter la délégation lavalloise au championnat provincial.

## **6. Délais, absences et substitutions**

6.1 Un jeune absent lors de l'appel des joueurs aura droit à 5 minutes de délai. Après ce délai, il perd son match par forfait. Lors du 5 minutes de délai, le responsable de la table d'appel procédera à deux (2) autres appels.

6.2 Les athlètes perdant par forfait se verront attribuer un pointage de 0-21 pour la partie concernée.

6.3 Seulement une substitution entre deux joueurs de même catégorie d'une école est permise. Le joueur ajouté sera dans le même pool que le joueur substitué.

6.4 Il en va de la responsabilité des joueurs et des entraîneurs de s'assurer de la présence des athlètes.

6.5 Un joueur ayant manqué 2 tournois (absence la journée même) dans lesquels il était inscrit ne pourra plus participer à aucun tournoi pour le restant de la saison (incluant le CRS)

## 7. Volants officiels



7.1 L'école qui reçoit un tournoi doit fournir des volants de type YONEX MAVIS 350 (blanc ou jaune). Toutefois, si les deux joueurs sont d'accords, ils pourront utiliser leurs propres volants de plume

## 8. Arbitrage

8.1 Les joueurs ou joueuses arbitrent leurs parties (auto-arbitrage). Dans les cas majeurs, un entraîneur peut agir à titre d'officiel pour une partie.

## 9. Procédures de détermination des favoris (CRS)

<b>Nombre d'inscriptions à une épreuve</b>	<b>Nombre de favoris entré dans le système</b>
5 inscriptions ou moins (pool)	Aucun
6 à 14 inscriptions	2 favoris
15 à 21 inscriptions	4 favoris
22 à 28 inscriptions	6 favoris
29 inscriptions et plus	8 favoris

9.1 Durant le dernier tournoi de saison régulière, aucun surclassement n'est permis sauf si l'athlète désire participer au CRS dans une catégorie supérieure.



## 10. Championnat régional scolaire



10.1 Aucune substitution, ajout ou changement n'est permis lors du championnat régional scolaire

10.2 Le surclassement est possible durant le championnat provincial, cependant l'athlète ne peut pas participer dans deux épreuves de catégories différentes. Il doit participer à ses 2 épreuves dans la catégorie de surclassement.

10.3 Échéance pour le championnat régional scolaire :

Échéance	
Lundi de la semaine précédente au tournoi à 20h	Date limite pour la période d'inscriptions du tournoi. Dans le cas d'un tournoi avec une épreuve en double, l'athlète doit être inscrit sur S1 avec son/sa partenaire.
Jeudi de la semaine précédente au tournoi à 20h	Détermination des favoris. Rencontre des entraîneurs à 19h.
Mardi de la semaine du tournoi	Envoie des pools aux entraîneurs
Mercredi de la semaine du tournoi	Envoie de l'horaire provisoire du tournoi

